

SERVICES PARTAGES DU SECOND DEGRE
DEMANDE D'INDEMNISATION DE FRAIS DE DEPLACEMENT :
BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT DES PIECES

Année scolaire :

1. IDENTITE, COORDONNEES :

NOM DE NAISSANCE :			
NOM D'EPOUSE :			
PRENOM :			
Téléphone (facultatif)		Portable (facultatif)	
Matière enseignée :			

Adresse électronique :

Les échanges avec le service gestionnaire se font essentiellement par courrier électronique¹. Par défaut, c'est votre **adresse académique** qui sera utilisée. Si toutefois vous souhaitez qu'y soit ajoutée une adresse mël non-professionnelle, veuillez l'indiquer lisiblement dans le cadre ci-dessous :

@

2. RESIDENCES ET SERVICES COMPLEMENTAIRES :

	Nom de la <u>commune</u> * :	Code postal :	
Résidence administrative :			
Résidence personnelle :			Nbre h. :
Service complémentaire 1			
Service complémentaire 2			
Service complémentaire 3			

* N'indiquer **ni adresse, ni établissement** : ces informations n'interviennent pas dans le calcul des distances parcourues

3. PIECES JUSTIFICATIVES

- ☐ Emploi du temps de **chaque établissement d'exercice, visé et signé** par le chef d'établissement
- ☐ Arrêté de nomination de l'année scolaire sur les différents postes (pour les enseignants contractuels : copie de chaque contrat).
- ☐ Arrêté rectoral de rattachement administratif pour les enseignants TZR.

4. REMARQUES EVENTUELLES :

--

Dossier à envoyer au rectorat de l'académie de Lyon - Direction des Moyens Généraux - Frais de déplacement
92 rue de Marseille BP 7227 69354 LYON CEDEX 07

¹ Le Bureau des frais de déplacements vous avertit par mël de la validation de votre dossier, en indiquant quels trajets et quels kilométrages ont été retenus. De plus, l'application Chorus-DT vous envoie automatiquement un mël, vous prévenant des validations successives de votre ordre de mission ou de votre état de frais.